

ÉPREUVES UNIQUES (MELS)

Dates	Épreuves	Pourcentage
10 juin 2020	Mathématique Technico-Sciences (utiliser un raisonnement mathématique) Sciences naturelles (utiliser un raisonnement mathématique)	Ces épreuves comptent pour 50% du résultat final de l'élève.
16 juin 2020	Histoire du Québec et du Canada	
12 juin 2020	Science et technologie (volet théorique) Applications technologiques et scientifiques (volet théorique)	
18 juin 2020	Mathématique Culture, Société et technique (Utiliser un raisonnement mathématique)	



RÈGLES D'OBTENTION DU DIPLÔME D'ÉTUDES SECONDAIRES

Le ministre décerne le diplôme d'études secondaires à l'élève qui a accumulé au moins 54 unités de la 4^e ou de la 5^e secondaire, dont au moins 20 unités de la 5^e secondaire et, parmi celles-ci, les unités suivantes :

- 1^o 6 unités de langue d'enseignement (français) de la 5^e secondaire;
- 2^o 4 unités de langue seconde (anglais) de la 5^e secondaire;
- 3^o 4 unités de mathématique de la 4^e secondaire;
- 4^o 4 unités de science et technologie ou 6 unités d'applications technologiques et scientifiques de la 4^e secondaire;
- 5^o 4 unités d'histoire et éducation à la citoyenneté de la 4^e secondaire;
- 6^o 2 unités d'arts de la 4^e secondaire;
- 7^o 2 unités d'éthique et culture religieuse ou d'éducation physique et à la santé de la 5^e secondaire.

Le relevé des apprentissages* est le document officiel qui confirme la réussite ou la non-réussite de l'élève.

* Relevé des apprentissages : document produit par le MEESR faisant état des résultats officiels obtenus par l'élève en 4^e et 5^e secondaire.

Résumé des normes et des modalités d'évaluation des apprentissages Année scolaire 2019-2020 4^e secondaire

Renseignements importants concernant l'évaluation
Document à conserver pendant toute l'année scolaire

Une **première communication écrite** portant sur le cheminement scolaire et le comportement de votre enfant vous a été expédiée le **15 octobre**.

Au cours de l'année scolaire, **trois bulletins** seront produits :

Premier bulletin :

- Étape du 3 septembre 2019 au 31 octobre 2019.
- Cette étape compte pour 20% du résultat final de l'année.
- Les notes seront remises aux parents au plus tard le 20 novembre 2019.

Deuxième bulletin :

- Étape du 4 novembre 2019 au 20 février 2020.
- Cette étape compte pour 20% du résultat final de l'année.
- Le bulletin sera remis aux élèves dans la semaine du 16 mars 2020.

Troisième bulletin :

- Étape du 24 février 2020 au 23 juin 2020.
- Cette étape compte pour 60% du résultat final de l'année.
- Bulletin distribué vers le 6 juillet 2020.

* Vous trouverez un commentaire sur deux des compétences suivantes aux bulletins 1 et 3.

Compétences	Bulletin 1	Bulletin 3
Exercer son jugement critique		
Organiser son travail		
Savoir communiquer	X	X
Savoir travailler en équipe	X	X

PLANIFICATION DE L'ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES (4^e secondaire)

Discipline	Étape 1			Étape 2			Étape 3			
	Évaluation en cours d'étape	Évaluation en fin d'étape	Résultat inscrit au bulletin	Évaluation en cours d'étape	Évaluation en fin d'étape	Résultat inscrit au bulletin	Évaluation en cours d'étape	Évaluation en fin d'étape	Résultat inscrit au bulletin	Épreuves de fin d'année
Français, langue d'enseignement	Lire (40%)	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	Écrire (40%)	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	Communiquer oralement (20%)			X	X	X	X	X	X	X
Mathématique	Résoudre une situation-problème (30%)	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	Utiliser un raisonnement mathématique (70%)	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Anglais, langue seconde Programme de base	Communiquer oralement en anglais (40%)	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	Comprendre les textes lus et entendus (30%)	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	Écrire des textes (30%)	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Anglais, langue seconde Programme enrichi	Communiquer oralement en anglais (34%)	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	Comprendre les textes lus et entendus (33%)	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	Écrire des textes (33%)	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Science et Technologie et Science et technologie de l'environnement ou Applications technologiques et scientifiques (ATS-SE)	Pratique (40%)	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	Théorie (60%)	X	X	X	X	X	X	X	X	X
SE et STE Exemption 85% comme les autres niveaux (voir chimie – physique).										
Histoire et éducation à la citoyenneté		X	X	X	X	X	X	X	X	X
Éthique et culture religieuse		X	X	X	X	X	X	X	X	X
Art / musique		X	X	X	X	X	X	X	X	X
Éducation physique et à la santé		X	X	X	X	X	X	X	X	X

L'évaluation de votre enfant s'appuie sur les *Cadres d'évaluation des apprentissages*. Ces derniers fournissent, pour chaque discipline du *Programme de formation de l'école québécoise*, les balises nécessaires à l'évaluation des apprentissages afin de constituer les résultats qui vous seront transmis au bulletin.

Vous pouvez consulter les cadres d'évaluation du MEE SR à l'adresse suivante : <http://www.education.gouv.qc.ca>
Afin de constater l'acquisition des connaissances et le développement des compétences de votre enfant, l'enseignant portera son jugement à partir des travaux, situations d'évaluation, laboratoires...